



Congé menstruel : l'expérimentation est lancée

Bordeaux Métropole met en place un dispositif expérimental de congé menstruel pour une durée d'un an. Cette expérimentation vise à accompagner les agentes souffrant de douleurs menstruelles incapacitantes en aménageant leurs modalités de temps de travail. Elle renforce la politique RH en matière de santé et de bien-être au travail, et soutient une plus grande égalité femmes-hommes.

Dans le monde professionnel, les menstruations incapacitantes ont un impact sur l'organisation du travail, la santé et la qualité de vie des agentes. Actuellement, les personnes concernées sont obligées de poser un jour de congés, avoir recours à un avis médical pour bénéficier d'un arrêt de travail ou venir travailler malgré leurs douleurs.

Le dispositif mis en œuvre par Bordeaux Métropole permet aux agentes de disposer d'autorisations d'absence, sur présentation d'un justificatif médical établi par un gynécologue ou un médecin traitant attestant que la personne souffre de règles douloureuses.

L'agente pourra alors bénéficier d'un forfait d'autorisations d'absence de 13 jours par an maximum, mobilisable à tout moment et sans délai de prévenance.

Pour rappel, 65 % des femmes en activité salariée ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail, 14 % sont régulièrement forcées de s'absenter.

Contacts presse :

Virginie Bougant / vi.bougant@bordeaux-metropole.fr / 06 27 52 48 69

Margot Pinsolles / m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr / 06 61 80 61 23